



BELGIQUE

**CONSEIL DE SECURITE
6091^{ème} session**

La situation en République Centrafricaine (S/2009/128)

**DECLARATION
DE
M. JAN GRAULS
AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

LE 10 MARS 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à nouveau à ce conseil en ma capacité de Président de la Formation spéciale consacrée à la République Centrafricaine de la Commission pour la consolidation de la paix.

La République Centrafricaine a été mise à l'ordre du jour de la Commission pour la consolidation de la paix en juin 2008 à un moment très opportun. Depuis lors, pendant les huit derniers mois, cette formation spéciale a systématiquement encouragé les avancées considérables qu'a connues la République Centrafricaine dans le domaine de la consolidation de la paix et de la stabilisation. La tenue du Dialogue Politique Inclusif et les résultats positifs qu'il a produits étaient presque impensables en juin dernier.

Le début de mise en œuvre des recommandations du Dialogue Politique Inclusif par la formation d'un gouvernement de large ouverture, la création d'un Comité de pilotage pour le processus de DDR et d'une Commission électorale indépendante pour préparer les élections législatives et présidentielles de 2010 témoigne d'une réelle volonté de toutes les parties concernées de parvenir à un nouveau climat de paix et de prospérité en République Centrafricaine. Après des décennies de tensions internes et de dégradation dramatique des conditions de vie, la population aspirait à cette évolution.

Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine sera bientôt finalisé et constituera la base pour l'engagement à long terme entre la République Centrafricaine et la Commission pour la consolidation de la paix. Ce cadre a été rédigé en étroite collaboration avec toutes les parties nationales en République Centrafricaine et bénéficie dès lors d'une large appropriation nationale.

Cependant, plusieurs défis majeurs demeurent.

Sur le plan sécuritaire, la recrudescence de la violence dans le nord du pays, qui a mené ces dernières semaines à un nouveau déplacement de milliers de civils, représente une source d'inquiétude considérable. C'est pourquoi il est important de demander à toutes les parties de faire preuve de retenue, d'insister sur l'impératif d'éviter les attaques de représailles et de répondre d'urgence aux besoins des milliers de civils déplacés et affectés par le conflit.

Le deuxième défi est politique. Au regard de ces développements inquiétants, la Commission pour la consolidation de la paix encourage toutes les parties ayant participé au Dialogue Politique Inclusif à mettre en œuvre dans les plus brefs délais et dans un esprit de réconciliation, les recommandations qui découlent de ce Dialogue. La Commission appelle tous les groupes politico-militaires, et en particulier le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC), à adhérer à l'Accord de paix global de Libreville et à s'inscrire dans la mise en œuvre des recommandations du Dialogue Politique Inclusif.

De l'avis de la Commission pour la consolidation de la paix, l'action la plus urgente requise pour maintenir l'élan du Dialogue Politique Inclusif est la finalisation et la mise en œuvre du programme de DDR. Cependant, le PNUD, qui est en charge d'élaborer le programme de DDR, ne peut finaliser le document programmatique sans que chaque groupe politico-militaire ne fournisse une liste complète de ses combattants. La date butoir initialement fixée pour la remise de ces listes était le 25 février. Elle a déjà été reportée au 16 mars. A ce stade, plus aucun report ne pourrait ou ne devrait avoir lieu. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps.

S'agissant du financement du processus de DDR, il y a lieu de sensibiliser les partenaires internationaux à l'urgence de contributions au Fonds fiduciaire mis sur pieds par le PNUD. Une fois que le document programmatique de DDR sera finalisé, le montant restant de l'enveloppe déjà allouée à la République Centrafricaine par le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait être rapidement disponible au lancement du DDR.

Huit milliards de CFA ont également été promis le 30 janvier à Libreville par la CEMAC pour financer les activités de DDR en République Centrafricaine. Nous appelons le Gouvernement centrafricain et le PNUD à finaliser les arrangements pour que ces fonds soient transférés au Fonds fiduciaire dans les meilleurs délais tant qu'ils sont disponibles.

Le troisième défi est économique. La République Centrafricaine, comme d'autres pays de la région, est particulièrement affectée par les conséquences de la crise économique mondiale. La Commission pour la consolidation de la paix s'engage à rechercher avec les institutions financières internationales des mécanismes pour répondre à ces effets qui touchent une population centrafricaine déjà très fragilisée.

Monsieur le Président,

En tant que Président de la Formation spéciale de la Commission pour la consolidation de la paix, je voudrais plaider pour la création d'une mission intégrée des Nations Unies en République Centrafricaine. Je me réjouis d'ailleurs des recommandations dans ce sens formulées par le Secrétaire-général dans la lettre qu'il vous a adressée le 3 mars dernier. Une mise en œuvre rapide de ces recommandations s'impose, vu le besoin urgent d'une approche consolidée des Nations Unies pendant cette phase cruciale.

Je tiens à remercier très sincèrement le Représentant Spécial du Secrétaire-général François Fall pour le travail extraordinaire qu'il a accompli dans le cadre de son mandat en République Centrafricaine et je lui souhaite bonne chance dans ses projets à venir. Il est important que son successeur soit nommé dans les meilleurs délais afin de garantir le « leadership » des Nations Unies sur le terrain en cette période charnière.

J'aimerais pour conclure rappeler l'engagement de la Commission pour la consolidation de la paix à se joindre aux efforts de la République Centrafricaine en matière de réconciliation et de reconstruction nationale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.